

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

L'an 2024, le 22 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 15/03/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 15/03/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : Mme SINNAEVE Emilie

2024/050 – Demande de mise à disposition salle d'animation - cours de yoga - saison 2024

Vu le courriel en date du 7 février 2024 de Mme Nathalie BORDE COME, enseignante de yoga et auto entrepreneur, proposant son intervention sur l'espace de loisirs pendant la saison estivale pour donner des cours de yoga et sollicitant à cet effet l'utilisation de la salle d'animation ;

Vu le projet de convention de mise à disposition de la salle d'animation à Mme BORDE COME pour assurer ses cours de yoga pendant la période du 8 juillet 2024 au 26 août 2024

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter l'intervention de Mme Nathalie BORDE COME, auto entrepreneur, pour donner des cours les lundis du 8 juillet 2024 au 26 août 2024 à l'espace de loisirs ;
- de fixer un loyer forfaitaire de 200 € pour la location de la salle pour la période définie ci-dessus ;
- d'approuver la convention de mise à disposition avec Mme Nathalie BORDE COME et d'autoriser Mme le Maire à signer la présente convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/03/2024
Pour Le Maire absent, l'adjoint
Jean-Yves RICHARD

Secrétaire de séance
Mme SINNAEVE Emilie

